



Février 2012

Journal gratuit  
édité par  
l'association

Numéro 16

## **EDITORIAL**

### **SOMMAIRE**

- P1 : EDITORIAL
- P2 : L'IMMORTELLE 2011
- P3 : IL ETAIT UNE FOIS
- P4 : CANINA et PELACAS
- P5 : JAZZ à l'AZZIL
- P6 et P7 : PROJET DE CARRIERE DE MONCAUT  
OU EN EST-ON AU JOURD'HUI ?
- P8 et P9: LE MASSIF DE LHERZOLITE DE MONCAUT
- P9 : LES GRUES CENDREES
- P10: RENDEZ-VOUS

Édité à 450 exemplaires



De grands passages de grues cendrées ont animé notre ciel de l'automne dernier, au grand ravissement de tous, petits et grands.

Comme il est rassurant de revoir chaque année le spectacle magnifique de ces milliers d'oiseaux qui rejoignent, depuis les terres du nord de l'Europe, les sites d'hivernage dans les Landes ou en Espagne.

Quelle impression de solidarité se dégage de ces triangles ailés, où le pilote du groupe est relayé en permanence, où, si une grue montre une défaillance, deux ou trois compagnes se détachent du groupe et l'entourent le temps de sa récupération.



La nature nous donne une belle leçon de solidarité qui devrait tous, responsables politiques et citoyens, nous inspirer par ces temps incertains où la tentation est grande de pratiquer le « chacun pour soi ».

Pourtant, selon certains sondages, malgré la crise, les Français sont toujours aussi généreux pour donner, via des associations caritatives, pour ceux qui en ont besoin.

La solidarité existe, et heureusement, dans la vie de tous les jours, faites de petits gestes et de grands gestes d'HUMANITE.

- Solidarité familiale,
- Solidarité de voisinage,
- Solidarité villageoise qui se manifeste dans les associations, les équipes de sport, les rencontres festives....
- Solidarité du cercle des amis.

Cette solidarité éclaire notre vie de tous les jours, faite de petits moments simples de bonheur, à sauvegarder précieusement.

**Bonne année solidaire à tous.**

**Annie Caussé et Françoise Gady-Larroze**



Le 4 juin 2011, malgré des prévisions météo peu encourageantes, près de deux cents cyclistes ont participé à la quatrième édition de l'Immortelle, le défi cycliste organisé par Bien Vivre à Bruges-Capbis-Mifaget et l'UFOLEP 64. Les cyclistes béarnais étaient majoritaires mais des clubs de Paris, Nantes, Bordeaux, Toulouse... avaient également fait le déplacement, preuve de la renommée grandissante de l'Immortelle.

Le concept de l'Immortelle, unique dans les Pyrénées consiste à parcourir, au départ de Bruges, un circuit de 85 kilomètres par les cols mythiques du Soulor et d'Aubisque avec la possibilité de gravir en cours de route cinq autres cols en aller-retour (Spandelles, Pourtalet, Aubisque, Marie Blanche et Castet), soit un parcours intégral exceptionnel de 229 kilomètres et 6200 mètres de dénivelé. L'Immortelle n'est pas une compétition mais une randonnée cyclotouriste exigeant courage et ténacité dont l'objectif est de promouvoir les dons de sang et d'organes symboliquement par la réalisation de défis personnels et financièrement par le reversement des bénéfices de la manifestation à l'ADOT 64. (près de 6000 € reversés en 4 ans)

Dès cinq heures du matin, avant le lever du jour, quelques courageux souhaitant gravir tous les cols partirent, lampe torche au guidon, sous un ciel étoilé. Les autres départs s'étalèrent ensuite jusqu'à neuf heures, la plupart des participants prenant le temps d'apprécier les excellents gâteaux et le café préparés par les bénévoles de Bien Vivre à Bruges-Capbis-Mifaget avant de prendre la route. Au sommet de chaque col, à Ferrières et à Laruns, des ravitaillements copieux permettaient aux cyclistes de reprendre des forces dans une ambiance

très conviviale entretenue par les bénévoles sympathiques et dévoués de nos villages.

Le temps frais et dégagé pendant la matinée se couvrit progressivement l'après-midi et quelques averses arrosèrent les cyclistes. Vingt deux participants réussirent cependant à réaliser le parcours intégral, dont sept cyclistes du club béarnais de Thèze venu en force participer à l'Immortelle sous l'impulsion de l'un de ses membres, également trésorier de l'association pour le Don du Sang Bénévole de Pau et Béarn.

A 20h30, après l'arrivée du dernier cycliste et avant l'apéritif, Françoise Gady-Larroze - présidente de Bien Vivre à Bruges-Capbis-Mifaget, Béatrice Yrondi, présidente de l'ADOT 64, Michel Lagarde - adjoint au maire de Bruges - et Jean-Jacques Téchené, président de l'UFOLEP 64 prononcèrent quelques mots, pour souligner l'utilité de l'Immortelle qui permet notamment de financer des opérations d'information en faveur du don d'organes.

Cyclistes et villageois se retrouvèrent ensuite dans la salle des sports autour d'un excellent repas préparé par les bénévoles de Bien Vivre à Bruges-Capbis-Mifaget et animé par les chanteurs béarnais du groupe Montanhas e Ribèra.

L'Association Bien Vivre à Bruges-Capbis-Mifaget remercie vivement la soixantaine de bénévoles qui a œuvré pour la réussite de cette manifestation.

Tous sont attendus, cyclistes, bénévoles, spectateurs, journalistes ou photographes ... pour la cinquième édition de l'Immortelle qui aura lieu le 9 juin 2012.



## IL ETAIT UNE FOIS, L'HISTOIRE D'UNE COUPE DE BOIS...

Page 3

**Voici, ci-dessous, la copie intégrale du paragraphe 2/ du C/R de la séance du conseil municipal de Bruges-Capbis-Mifaget le 24 octobre 2011** (toujours affiché à la mairie le 18 janvier 2012) où l'on peut lire les détails de la délibération sur l'affaire de la coupe de bois dont on parle beaucoup...

« 2/ Vente de bois SEBSO

*La Commune de Bruges a vendu à la SEBSO une coupe de bois pour un montant de 9800€.*

*Monsieur le Maire de Louvie-Juzon contestant la propriété des territoires appartenant à Bruges mais cadastrés sur sa commune, a déposé un dossier de recours auprès de la Sous Préfecture d'Oloron. En attendant que cette affaire soit résolue, Monsieur le Maire de Louvie-Juzon demande que le montant de cette coupe soit consigné avant que la SEBSO ne commence l'exploitation de la coupe.*

*Le Conseil municipal, considérant qu'il ne veut pas porter préjudice à la SEBSO, ayant acheté le bois, accepte la proposition de déposer, en CONSIGNE, les 9800€, au TRESOR PUBLIC, conformément à la loi. Vote : 11 Voix POUR »*

**La même affaire présentée dans le Bulletin Municipal de 2012** (distribué dans la deuxième semaine de janvier) sous une version bien différente (lire en page 8 sous le titre « Dégradation de la chaussée communale ») destinée aux administrés de Bruges-Capbis-Mifaget...dont voici, ci-dessous, la copie intégrale :

« *Dégradation de la chaussée communale*

*Le 9 mars Monsieur le Maire de Louvie-Juzon nous a écrit : « que le passage répété des véhicules lourds sur le chemin communal... depuis l'Orée du Bois jusqu'au départ de la piste de Serbiassa a occasionné des dommages importants sur cette voie de circulation règlementée aux véhicules de tonnage inférieur à 10 tonnes... En effet les véhicules supérieurs à 10 tonnes de transport de bois missionnés par vos soins ont fortement dégradé cette voie... sans réponse de votre part, nous serons contraints de porter plainte ».*

*Par délibération du 28 octobre 2011, la commune de Bruges-Capbis-Mifaget a accepté que soit consignée une somme de 9800 € qui pourrait financer les dégradations de voirie mais aussi celles du pont occasionnées par les camions de la SEBSO (Forestiers exploitants de la coupe).*

*Monsieur le Maire Louvie-Juzon a exposé à Monsieur le Sous-Préfet d'Oloron le différend qui l'oppose à la commune de Bruges-Capbis-Mifaget, ce dernier nous a proposé : « ce dossier analysé par les Services Juridiques dans un premier temps nécessite que soit organisé une réunion de médiation... Monsieur le Sous-Préfet nous convie à une réunion de travail début janvier 2012 ».*

### Commentaires que l'on peut faire ...

On ne peut imaginer que la **première version** de cette affaire, affichée en bas de la mairie (et donc reflet du registre sacré des délibérations), soit inexacte !!!

La **deuxième version** est donc forcément imaginaire, pour ne pas dire mensongère. Son objectif serait-il de manipuler une fois de plus le jugement des habitants de Bruges-Capbis-Mifaget sur cette affaire et, au-delà, sur le projet de carrière de Moncaut ?

On notera au passage bon nombre d'approximations :

- les dates de la délibération en cause ne sont pas les mêmes sur les deux versions !
- dans la première version, on remarque qu'il s'agit de la commune de Bruges ; pas de celle de Bruges-Capbis-Mifaget... Un raccourci qui tendrait à rendre le texte de cette délibération douteux...
- il est surprenant que la SEBSO ait effectué un règlement total de la coupe avant de l'avoir exploitée ; s'agit-il plutôt d'un acompte ?

On attend maintenant la **troisième version** de cette affaire rocambolesque ! Peut-être à la suite de la réunion de travail du 11 janvier avec le sous-préfet ? De source sûre, on sait que sous-préfet a renvoyé les deux communes vers la justice pour régler leur litige de territoire. Pour le reste, mystère....

PierreE

On se demande parfois pourquoi les villages voisins appellent les gens de Bruges les **Pélacas**. Peut-être tenons-nous enfin une explication scientifique.

Il y a bien des millénaires l'Europe était prise sous les glaces, l'Angleterre était rattachée au continent, des icebergs flottaient le long des côtes de la péninsule ibérique, et la vallée d'Ossau n'était qu'un énorme glacier.

Les millénaires continuèrent à s'égrener, la température se réchauffa, les glaces fondirent, le niveau des eaux monta et Bruges se trouva être un port. Oui un port ! Une peuplade s'y installa, prospéra avec ses familles, ses animaux, ses cultures.

L'abondance du poisson lui procurait une subsistance facile en toutes saisons, agrémentée en été par la cueillette de fruits et légumes sauvages...

Les années passèrent, les conditions climatiques changèrent lentement mais suffisamment pour mettre le fragile équilibre de la peuplade en péril. Les eaux se retirèrent, le poisson manqua, la famine s'installa. En dernier recours les chefs de la communauté décidèrent d'abattre les chiens, de les peler et de les manger. Pour les peuplades voisines ils devinrent « **les Pélacas** » (*pèle-chiens*).

Cependant les chiens, vite conscients du danger, aboyèrent, aboyèrent, aboyèrent pour convoquer une sorte de conclave au cours duquel ils demandèrent la protection de leur grande déesse **Canina**. En entendant le sort que leur réservaient les hommes, elle entra dans une terrible fureur qui secoua montagnes et vallées jusqu'à Gavarnie où, dit-on, le fameux chaos de Coumély dévala des sommets.

Après consultation des autres dieux et déesses de l'Olympe, elle décida que le châtiment infligé à la peuplade aux mœurs barbares serait de rendre pour l'éternité les propriétaires des chiens, sourds à leurs aboiements.

Les millénaires, inexorables, continuèrent à défiler. La déesse **Canina** vieillit, oublia la formule du sort qu'elle avait jeté à la peuplade de Bruges.

...Et à ce jour, la malédiction tient toujours. Hélas !

*Yan dou Racq*



*L'encyclopédie Wikipédia donne une version plus terre à terre de cette histoire dans sa page consacrée à Bruges-Capbis-Mifaget à la rubrique « Culture et patrimoine » :*

*« Les habitants de Bruges étaient surnommés **lous pélacas** (pèle-chiens) parce que, dit-on, certains d'entre eux avaient pris l'habitude, pendant les périodes de disette, de faire subir aux chiens le même sort qu'aux porcs. Une autre version dit que les Brugeois tuaient des porcs si maigres qu'ils ressemblaient à des chiens, ce dont les voisins d'Asson, peut-être plus riches, se moquaient.*

*Les habitants de Capbis étaient surnommés **lous clabétous** parce qu'ils avaient développé dès le XVIIème siècle une activité artisanale de fabrication de clous en fer forgé »*

## JAZZ A L'AZZIL



« Tu parles, y'aura pas un chat ! » C'est ce que m'avaient annoncé quelques augures quand je leur parlais de la soirée « **Jazz à l'Azzil** » organisée par l'association **Bien Vivre à Bruges-Capbis-Mifaget** le 8 octobre. Prudent, j'avais quand même réservé nos places pour le repas servi pendant le concert. Et j'avais bien fait.

Car des chats, il y en avait. Venus d'un peu partout. Même de Pau. Peut-



être attirés par la convivialité de la formule repas-concert. Quel plaisir de voir des gens se retrouver, ou faire connaissance en s'installant autour des tables très joliment décorées et chaleureusement accueillantes ! Du grand art... Et voir les mines joviales des cuisiniers apparaître de temps à autre dans l'encadrement des portes de la « cuisine » ne pouvait qu'aiguïser nos impatiences. Et nous ne fûmes pas déçus. C'était déjà ça ...mais ce ne fut pas que ça !...

Les qualités du concert furent à la hauteur de celles du repas. On en vit même certaines rester bouche-bée pendant de longues minutes, la fourchette

en suspens à mi-chemin entre l'assiette et la bouche gourmande qui l'attendait. Il faut dire que la musique du groupe « **Jazz Pot Band** » tantôt charmeuse, tantôt entêtante, ou parfois pleine d'humour, ne pouvait laisser personne indifférent, surtout accompagnée du chaleureux liquide servi avec le repas.

Ces musiciens avaient été précédés avec élégance, légèreté, parfois avec une touche d'exubérance par le groupe de jazz vocal « **Cool 'n Hot** » qui sut entre autres nous faire revisiter, avec quelques clins d'œil malicieux, de nombreux classiques du jazz.

Même les personnes n'ayant pu trouver de places au repas et qui durent se contenter d'assister au concert repartirent enchantées. Quant aux autres, charmés par la musique ainsi que par le service et l'accueil des bénévoles de l'association, ils se quittèrent en se disant que cette soirée de jazz à l'asile n'était finalement pas une idée de fous... et qu'ils seraient à nouveau présents le jour de la piquêre de rappel.

**Pélaca**



## ***PROJET DE CARRIERE DE MONCAUT***

Dans notre journal de décembre 2010, je faisais un point sur l'état d'avancement du projet de carrière de Moncaut, projet initié conjointement par l'entreprise Daniel et la Commune de Bruges-Capbis-Mifaget en juillet 2008 et qui rencontre depuis des oppositions de plus en plus nombreuses.

Je précise que ma connaissance de ce dossier est celle d'un citoyen ordinaire, intéressé par la vie locale et par son histoire, qui s'oppose fermement à ce projet destructeur de notre environnement immédiat. J'ai pu en suivre l'évolution au plus près possible en militant activement au sein de l'association « Les Amis de Moncaut ».

### **Rappel des évènements jusqu'en 2010 :**

#### **Le 21 juillet 2008**

A la surprise générale, le maire de Bruges-Capbis-Mifaget propose de lancer un projet de carrière sur le massif de Moncaut lors d'une séance du Conseil municipal. Nous sommes alors trois mois après les élections municipales et personne n'a jamais entendu parler, y compris et surtout pendant la campagne électorale (bel exemple d'honnêteté intellectuelle...), de l'éventualité d'un tel projet qui engage la commune sur le très long terme (au minimum 35 ans)

#### **Le 02 novembre 2009**

Le projet est accepté par le Conseil Municipal par neuf voix et deux abstentions (celles des maires délégués de Capbis et Mifaget). La convention qui l'officialise est signée entre l'entreprise Daniel et la commune de Bruges-Capbis-Mifaget.

#### **Fin 2009**

L'entreprise Daniel effectue des études de faisabilité (forages et analyses) dont les résultats s'avèrent positifs. Seuls les itinéraires possibles d'accès au site restent à déterminer,

#### **Le 19 mars 2010**

L'association de défense du site de Moncaut « Les Amis de Moncaut » est créée à Bruges,

#### **En octobre 2010**

Le Groupement Pastoral de Bruges intente une action en justice contre la commune (voir l'article détaillé dans notre édition de décembre 2010). Le jugement rendu par le Tribunal des baux ruraux lui impose de libérer les quatre parcelles recouvrant Moncaut (154 hectares) mais il obtient un bail officiel (qu'il n'avait pas jusque là) sur les autres parcelles louées (près de 700 hectares). Malgré cela, le Groupement Pastoral affirme qu'il persistera à faire paître ses troupeaux sur les pentes de Moncaut en vertu des droits ancestraux accordés par la Charte de fondation de la Bastide de Bruges.

**Enfin, la commune de Louvie-Juzon** indique

son opposition au projet de carrière par l'action générale de sa municipalité et surtout par la population des hameaux de Pédéhourat et Pédestarrès qui adhère en masse à l'association « Les Amis de Moncaut »

### **Principales évolutions perçues en 2011:**

La propriété du site de Moncaut devient le sujet principal de cette affaire !!!

Un document très important, datant de 1851, qui précise les droits des communes de Louvie-Juzon, Bruges et Capbis, a été sorti des archives de la Mairie de Louvie-Juzon. Il s'agit d'un Arrêt de la Cour d'appel de Pau signant la fin d'un épisode juridique qui s'est déroulé sur près de la première moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle et qui a opposé les communes de Louvie-Juzon à celles de Bruges et de Capbis.

En voici un résumé succinct:

*Le différend réglé par cet Arrêt porte sur les droits d'usage ancestraux des communes de Bruges et de Capbis sur des terres communales appartenant à Louvie-Juzon.*

*Pour mémoire :*

⇒ *La commune de Bruges tient ses droits d'usage de la Charte de fondation de la bastide de Bruges en 1357 par Gaston Fébus et de nombreux Arrêts de Conseil d'Etat du 29 avril 1698, 14 juin 1720, 23 juin 1727...*

⇒ *La commune de Capbis tient ses droits d'usage de la création de l'abbaye de Sauvelade (et de sa « grange » de Capbis) au XIIème siècle par Gaston IV le Croisé et des Arrêts du 13 juillet 1731 et du 30 avril 1777.*

*Contestés par la commune de Louvie-Juzon, le maintien de ces droits dans les conditions particulières de ce début de XIXème siècle, a fait l'objet d'un premier jugement par le Tribunal civil d'Oloron le 3 juin 1823. La commune de Louvie-Juzon fai-*

*sant appel de ce premier jugement, la Cour d'Appel de Pau prend un Arrêt le 5 février 1851. La Cour statue après de nombreuses considérations, entre autres, sur l'évaluation des besoins de chacune des deux communes de Bruges et Capbis : bois de chauffage (six stères par feu/famille) de bois de construction (Capbis), sur le nombre de bestiaux pour les pâtures, sur l'évaluation très finement étudiée des biens et ressources (en particulier des avantages obtenus grâce au cantonnement de Bruges sur la commune d'Asson) ...*

*La Cour fixe les besoins annuels à satisfaire par chaque cantonnement à 771 francs pour Capbis et à 1717 francs pour Bruges et ordonne en substance:*

- *que la contenance de chaque cantonnement soit déterminée en fonction des besoins annuels estimés ci-dessus par les experts,*
- *que le procès-verbal à dresser par le géomètre sera exécutoire en vertu du présent Arrêt, et qu'il mentionnera la contenance des deux cantonnements à des fins de contributions,*
- *que les servitudes de passage concernent le chemin de Durieu Laportère (passage commun aux trois communes) et l'accès à l'Oste de Castet par l'Angoustise pour Bruges,*
- *que les dépens seront supportés par les trois communes...*

Vous pouvez découvrir l'intégralité de ce document très intéressant (manuscrit mais bien lisible) sur le site internet de l'association « les Amis de Moncaut » <http://www.moncaut.net/>

Une affaire récente, conséquence de la situation évoquée ci-dessus, vient d'apparaître dans l'actualité municipale lors de la séance du Conseil Municipal du 24 octobre 2011 (dont le compte-rendu est encore affiché à la mairie) : la municipalité de Bruges-Capbis-Mifaget a consigné, sur injonction préfectorale, une somme 9800 € liée à la vente d'une coupe bois qu'elle avait décidé, en accord avec l'ONF, de faire réaliser par une entreprise forestière, au-dessus de

Pédéhourat, sur le territoire de Louvie-Juzon. Or la commune de Louvie-Juzon a contesté cette vente, la jugeant illégale, considérant que Bruges ne détient sur ces montagnes que des droits usufruitiers limités (bois d'affouage et pâtures) et a demandé l'arbitrage des autorités préfectorales. Cet arbitrage qui a eu lieu le 11 janvier a, semble-t-il, renvoyé les deux communes vers la justice sans donner aucune indication sur la propriété réelle de ces montagnes... A ce sujet, un observateur attentif de la vie communale aura noté la version bien différente de cette histoire qu'en donne le maire sur son bulletin municipal de 2012 (version délibérément manipulatoire à l'usage de ses administrés ou égarement intellectuel ?).

La propriété du sol (et donc du sous-sol) de Moncaut déterminera donc (en partie) l'avenir du projet de carrière, au moins dans sa version actuelle c'est-à-dire entre l'entreprise Daniel et la commune de Bruges-Capbis-Mifaget. En tout cas, il serait plus que regrettable que notre commune de Bruges-Capbis-Mifaget perde le bénéfice qu'elle tire de la vente de bois (autre que le bois d'affouage) du cantonnement de Bruges sur Louvie-Juzon et peut-être aussi sur celui d'Asson...

Enfin, l'association « Les Amis de Moncaut » a entrepris, en collaboration avec d'éminents géologues, un ensemble d'actions visant à faire classer, au niveau national, le site de Moncaut et sa lherzolite. Le site de Moncaut est unanimement reconnu par la communauté scientifique comme étant de haute valeur scientifique et patrimoniale, indissociable de l'ensemble exceptionnel, à l'échelle de la planète, des lherzolites pyrénéennes. A ce sujet, découvrez sur le site internet de l'association « les Amis de Moncaut » <http://www.moncaut.net/> un document explicatif signé Elie-Jean Debroas, géologue ingénieur d'étude à l'université Paul Sabatier de Toulouse.

Pierre Aubuchou

## LE MASSIF DE LHERZOLITE DE MONCAUT : A PROTÉGER RAPIDEMENT

Extrait du dossier envoyé au Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel d'Aquitaine par  
Mr Debroas, ingénieur géologue à Toulouse et Mr Lorand du Museum d'Histoire Naturelle de Paris.

### 1 - L'originalité des lherzolites pyrénéennes

Les lherzolites pyrénéennes ont été découvertes en 1787 dans les Pyrénées ariégeoises près de l'étang de Lherz (Ariège), à qui elles doivent leur nom. Ce sont des roches grenues de la famille des péridotites. Elles se reconnaissent facilement par leur densité élevée (3,3), par leur patine brunâtre à orangée et par leur couleur naturelle verte aux nuances variées. Elles sont également recoupées par de minces et très rares lits et veines de roches magmatiques profondes originales. De plus elles sont diversement transformées en serpentine.

#### a) L'intérêt scientifique général :

Les lherzolites sont des roches très rares à la surface de la terre mais qui sont extrêmement abondantes en profondeur dans le manteau supérieur sous-jacent à la croûte continentale ou océanique. La grande originalité de ces lherzolites du manteau est d'avoir traversé la croûte à l'état solide donc sans subir les transformations majeures des autres roches également issues du manteau mais qui sont remontées vers la surface sous forme de magmas ou laves en fusion et ont ainsi acquis de nouvelles compositions, textures et structures en se solidifiant. Ainsi, face à l'impossibilité technique d'atteindre directement le manteau, trop profond, par des forages, les rares massifs de lherzolite qui affleurent à la surface des continents, dans quelques chaînes de montagne comptent parmi les rares témoins de ce manteau car ils permettent d'étudier facilement ses compositions et ses structures complexes. En effet, les lherzolites ne sont encore accessibles que dans deux autres gisements bien moins favorables à leur étude détaillée.

#### b) L'intérêt scientifique régional :

Les Pyrénées sont une chaîne de montagne intercontinentale c'est-à-dire formée essentiellement par les diverses roches de la croûte continentale et par celle de leur couverture sédimentaire alpine. Il y a environ 100 millions d'années, l'ascension des lherzolites à travers cette croûte à la faveur du jeu de grandes failles fut un événement crucial dans l'histoire de la chaîne qui a laissé une profonde empreinte sur son étroit versant nord. Les lherzolites y affleurent dans une quarantaine de minuscules massifs (kilométriques à décamétriques) depuis l'Aude jusqu'à la Navarre espagnole (pic du Saraillé, col d'Urdach, Turon de Técoùère, Moncaut, Lherz...)... Mais si la composition minéralogique est commune à tous ces massifs, chacun d'eux possède ses caractères propres, si bien que c'est seulement en considérant leur

ensemble qu'il a été possible d'entrevoir toute la complexité du manteau et sa très longue histoire d'au moins deux milliards d'années à l'aplomb des Pyrénées. Et aujourd'hui encore, bien qu'objet de recherche depuis plus de 200 ans, l'étude de ces massifs et de leur environnement géologique est toujours loin d'être achevée comme l'atteste le nombre important de publications scientifiques récentes de plusieurs équipes de chercheurs, qui visent à préciser les multiples caractères du manteau et les nombreuses étapes de son évolution jusqu'à la fin de son exhumation sur le versant nord des Pyrénées entre moins 100 et moins 50 millions d'années.

#### c) L'intérêt pédagogique :

Les lherzolites pyrénéennes sont régulièrement visitées par des spécialistes nationaux ou internationaux du manteau et des chaînes de montagne en particulier à l'occasion de congrès ; elles sont également visitées, et plus souvent, par les traditionnelles excursions géologiques qui tous les ans permettent à des centaines d'étudiants et d'élèves de les découvrir dans leur cadre géologique.

#### d) L'urgence d'une protection :

Les 40 massifs de lherzolite pyrénéens sont ainsi indiscutablement des témoins exceptionnels d'un manteau terrestre sous-continentale et d'un stade crucial dans l'édification de la chaîne des Pyrénées. Ils doivent donc être considérés comme de véritables « monuments historiques » du patrimoine géologique pyrénéen et mondial.

Qui aujourd'hui oserait prétendre démanteler unes des églises romanes jalonnant les chemins de Saint-Jacques afin de récupérer ses moellons et au prétexte que seules les prestigieuses basiliques de Saint Sernin à Toulouse et Sainte Foy de Conques suffisent à la compréhension de l'art roman ?

Ce double intérêt scientifique, toujours d'actualité, et leur intérêt pédagogique permanent nécessitent qu'ils soient strictement protégés y compris hors de l'emblématique site de Lherz. La disparition d'un seul de ces massifs serait une perte d'information géologique irréparable à l'échelle de la chaîne pyrénéenne dans son ensemble. Demain des techniques d'analyses encore plus sophistiquées que celles dont nous disposons actuellement permettront sans doute de percer les derniers secrets de leur mise en place dans les montagnes pyrénéennes, toujours si vivement discutée. *(la suite en page 9)*

## 2 -L'originalité de la lherzolite de Moncaut ;

Ce massif de lherzolite des Pyrénées Atlantiques est moins emblématique que celui de Lherz à cause de son cadre boisé, de sa taille plus modeste et de son accès moins aisé. Mais il n'en reste pas moins intéressant pour les géologues.

Son intérêt scientifique général et régional est naturellement lié aux caractères communs de l'ensemble des massifs pyrénéens.

Son intérêt scientifique local est lié à ses caractères propres :

- la grande tailles des cristaux de sa lherzolite (jusqu'à 4 cm pour un pyroxène !!!)
- ses rares et minces filons de pyroxénite à grenats qui la recourent.
- sa transformation partielle en serpentine accompagnée par la présence de filonnets de chrysotile (variété d'amiante)
- de son association avec des calcaires métamorphiques riches en minéraux parmi lesquels de beaux cristaux de feldspath albite et avec des roches magmatiques qui sont contemporaines de sa mise en place.
- sa position évidente sous les calcaires non métamorphiques du jurassique et du crétacé inférieur qui arment les crêtes environnantes.

Ce massif de Moncaut est actuellement menacé par un projet d'exploitation en carrière qui en une trentaine d'années pourrait conduire à sa disparition par transformation en granulats. Il demande donc une mesure de protection urgente motivée par son triple intérêt scientifique général, régional et local. Cette protection est d'autant plus nécessaire que ce massif, bien que ponctuellement abordé par quelques travaux récents, n'a fait l'objet d'aucune étude détaillée d'ensemble depuis 1968. Elle est d'autant plus urgente que les sondages préliminaires sont achevés et qu'ils auraient permis de conclure à la faisabilité de l'exploitation.

En outre cette protection est également justifiée par la position originale de ce massif au cœur d'un remarquable cirque de basses et moyennes montagnes qui constituent un milieu naturel fermé, fragile et encore préservé.

Enfin il est fondamental de ne pas oublier que le piémont pyrénéen est encore riche en roches moins exceptionnelles que les lherzolites (ophites, calcaires durs...). Des roches qui affleurent largement, qui sont plus facilement accessibles et qui sont susceptibles de fournir en quantité des granulats de bonne qualité.

## LES GRUES CENDREES

Avec une envergure dépassant deux mètres, une hauteur d'environ un mètre vingt et un poids moyen de quatre à cinq kilos, la Grue Cendrée est un des plus grands oiseaux protégés en Europe. Son plumage est d'un gris presque uniforme, rehaussé de blanc et de noir sur le cou et la tête. Elle arbore également une petite zone dénudée et rouge sur le sommet du crâne, qui peut se gonfler et devenir très apparente à la moindre excitation.



Les grues cendrées se reproduisent dans le Nord de l'Europe, en Scandinavie principalement. Au début de l'automne, elles se rassemblent en grandes troupes et entament un long voyage qui les conduira vers le Sud, traversant la France en diagonale. Après plusieurs étapes en Champagne et dans les Landes de Gascogne, les grues achèveront leur périple en Espagne, où elles passeront l'hiver. Au printemps, elles reprendront le ciel, suivant le même trajet pour regagner les tourbières et marais qui les ont vues naître.

Idéalement situées dans leur couloir de migration, les Landes de Gascogne accueillent les grues en escale. Elles profitent ici des refuges constitués par deux grandes zones humides (Captieux et Arjuzanx). Dans la journée les grues glanent le maïs délaissé par la moisson. Au crépuscule elles regagnent les marais pour y passer la nuit, les pieds dans l'eau. Ainsi, les Landes de Gascogne constituent une des zones d'hivernage importante en Europe. Certains hivers, ce sont plus de trente mille grues qui ont séjourné dans les Landes de Gascogne.

**Doc de la LPO**



Siège social :  
4 quartier Padouen Bignaou  
64800 BRUGES-CAPBIS-  
MIFAGET

Présidente : Françoise GADY-LARROZE  
Téléphone : 05 59 71 09 69  
Mail : f.gady-larroze@netcourrier.com

Vice-président : Pierre AUBUCHOU  
Téléphone : 05 59 71 03 59  
Mail : pierre.aubuchou@sfr.fr

Secrétaire : Hilde RANNOU  
Téléphone : 05 59 71 05 96  
Mail : rannoud@netcourrier.com

Secrétaire-adjointe : Catherine GADIOU  
Téléphone : 05 59 71 06 49  
Mail : lizykat@gmail.com

Trésorier : Philippe CAUSSE  
Téléphone : 05 59 71 10 23  
Mail : pcausse@wanadoo.fr

Trésorier-adjoint : Jean-Michel GADY-LARROZE  
Téléphone : 05 59 71 09 69  
Mail : jm.gady-larroze@wanadoo.fr

Réalisation du journal :  
René LABASSA et Pierre AUBUCHOU

**BONNE  
ANNEE 2012  
A TOUS!**

## Rendez-vous 2012

**25 février:** Chasse au trésor à Bruges en collaboration avec le Carnaval Biarnès de la Vath-Vielha.

**20 avril:** « Les caractéristiques de la langue d'OC et les toponymes locaux » par Pierre Salles. Une collecte des noms de la localité ( quartier, chemins, rues, maisons et noms propres) est à adresser au n° de téléphone: 05 59 71 09 69 avant le 16 mars 2012.

**4 mai:** les Chorales de Mifaget

**9 juin:** l'Immortelle 5<sup>ème</sup> édition  
( Défi cyclotouriste)

A tout moment  
Informez-vous sur notre site  
<http://bva-bcm.asso.fr>

**+ de 21500 visiteurs à ce jour !**

Les derniers exemplaires du Mémoire de Mme Laurent « **La Bastide de Bruges de ses origines à la Révolution** » sont disponibles au siège de l'association.



### BULLETIN D'ADHESION

**NOM et PRENOM :**  
**ADRESSE :**

**N° de téléphone :**  
**Adresse électronique pour recevoir les infos par Internet :**

**Joignez un chèque de 10 € par adhésion ou 5 € pour les jeunes et les chômeurs à l'ordre de l'Association**